

CONDITIONS DE LOCATION DES CHALETS

GENERALITE

Les logements sont loués meublés du jour d'arrivée entre **15 heures et 19 heures**, au jour de départ entre **8 heures et 11 heures**.

Pendant les vacances scolaires, les arrivées et les départs sont le samedi uniquement. Pour les autres périodes, le jour peut être modifié après accord de la Direction. La réservation est définitive à partir de la réception de l'acompte et de la signature du contrat de location par le locataire et le propriétaire. La Direction se réserve le droit de refuser une réservation ou d'expulser quiconque causerait des nuisances. En basse saison, ou pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction, celle-ci se réserve le plein droit de modifier voire de supprimer certaines installations ou prestations et animations prévues.

RESERVATION

Le signataire du contrat de réservation doit être majeur, il sera alors responsable du matériel confié. La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder la location à un tiers. Les locatifs sont loués pour un nombre de personnes déterminé. Il ne peut y avoir de surnombre.

Toute réservation doit être accompagnée **d'un acompte d'un montant de 25 %** du coût de location. **Le solde du séjour est intégralement payable avant l'arrivée du locataire, sans aucun rappel de notre part**, faute de quoi la réservation pourra être considérée comme annulée et l'acompte conservé. Pour toutes réservations passées moins de 15 jours avant l'arrivée, l'intégralité du montant du séjour sera exigée.

Toute déclaration inexacte sur le bulletin de réservation, notamment sur le nombre de personnes déclarées pour la durée du séjour, entraînera l'interruption immédiate du séjour et toutes les sommes versées resteront acquises au camping.

RETARD DANS L'OCCUPATION

En cas de retard sur la date d'arrivée, veuillez nous prévenir : en l'absence de message, la location devient vacante 24 h après la date mentionnée au contrat. Aucune réduction ne sera accordée dans le cas d'une arrivée retardée.

Tout séjour commencé est dû.

ANNULATION

Un problème grave peut vous empêcher de partir comme vous l'aviez prévu. Si vous nous prévenez **45 jours** avant votre arrivée la totalité des arrhes vous sera restituée. Entre **30 et 20 jours**, 50 % des arrhes vous seront restitués et **moins de 20 jours** avant votre date d'arrivée, la totalité des arrhes nous sera acquise.

Toute annulation doit nous être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

REGLEMENT INTERIEUR

Afin de faciliter le déroulement de vos vacances, le règlement intérieur est affiché à l'entrée du camping et dans les locations. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter. Son non-respect pourra entraîner l'interruption du séjour, sans aucun remboursement.

RESPONSABILITE

Le camping de la VERTONNE ne pourra en aucun cas être tenu responsable des pertes d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens, pendant et suite à un séjour. Le locataire est tenu de couvrir sa responsabilité civile par une assurance. Il vous est rappelé que la baignade dans la piscine du camping reste sous l'entière responsabilité des parents ou des tuteurs. En cas de litige, le Tribunal compétent sera celui des Sables d'O

